

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté
et du financement du développement**Première session**

Bangkok, 6-8 décembre 2017

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Programmes d'action en faveur des pays les moins avancés,
des pays en développement sans littoral ainsi que des petits États
insulaires en développement de la région Asie-Pacifique et objectifs
de développement durable: appui au développement durable dans
les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral
et les petits États insulaires en développement de la région
Asie-Pacifique****Appui au développement durable dans les pays les moins
avancés, les pays en développement sans littoral et les
petits États insulaires en développement de la région
Asie-Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

Les 36 pays de la région Asie-Pacifique classés parmi les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement ou les pays les moins avancés (globalement appelés « pays ayant des besoins particuliers ») sont confrontés à d'énormes problèmes de développement, qui les empêchent de réduire la pauvreté et de promouvoir efficacement le développement durable.

Le présent document contient un examen des travaux menés au titre du sous-programme 1 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2016-2017 et traite des progrès accomplis et des difficultés rencontrées par les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers s'agissant d'atteindre les objectifs des programmes d'action mondiaux pertinents et de relier les objectifs en question aux objectifs de développement durable. Il y est souligné que ces pays auront besoin de ressources financières importantes pour surmonter leurs problèmes de développement, aussi est-il proposé au Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement d'examiner les questions suivantes:

- a) Poursuivre l'examen de la mise en œuvre des programmes d'action pertinents par les pays ayant des besoins particuliers;
- b) Favoriser la transformation structurelle dans les pays ayant des besoins particuliers, notamment dans les pays en développement sans littoral, grâce au développement des infrastructures, en tenant compte des aspects financiers connexes, et au renforcement des capacités de production;
- c) Consolider les capacités des pays ayant des besoins particuliers, notamment des petits États insulaires en développement, pour leur permettre d'accéder aux ressources financières internationales et d'en tirer parti;
- d) Renforcer l'inclusion financière dans les pays ayant des besoins particuliers;
- e) Intensifier la mobilisation des recettes intérieures dans les pays ayant des besoins particuliers, notamment dans les pays les moins avancés;
- f) Apporter un appui ciblé aux pays qui sont sortis de la catégorie des pays les moins avancés.

Les États Membres souhaiteront peut-être faire part de leurs vues à propos des questions soulevées dans le présent document et donner des orientations concernant la poursuite des travaux dans les domaines examinés.

* E/ESCAP/CMPF(1)/L.1.

I. Introduction

1. En tout, 36 pays de la région Asie-Pacifique sont classés dans la catégorie des pays ayant des besoins particuliers, qui regroupe les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Bien que ces pays comptent environ 400 millions d'habitants – soit plus du quart de la population des pays en développement de la région Asie-Pacifique, à l'exclusion de la Chine et de l'Inde – ils représentent moins d'un dixième du produit intérieur brut (PIB) de ce groupe de pays. De plus, les résultats obtenus en matière de développement dans nombre de ces pays restent en deçà de ceux du reste de la région: l'espérance de vie moyenne à la naissance est de 69,9 ans dans les pays ayant des besoins particuliers, contre 75 ans dans les autres pays en développement de la région; en moyenne, le taux de scolarisation dans le secondaire n'y est que de 66,4 %, contre 77,6 % dans les autres pays en développement; de plus, en moyenne 15,9 % de la population des pays ayant des besoins particuliers vit avec moins de 1,90 dollar par jour, contre 5,1 % de la population dans les autres pays en développement de la région.

2. Ces pays sont les plus vulnérables de la région. Par exemple, l'absence d'accès direct à la mer signifie que les pays en développement sans littoral sont éloignés et isolés des marchés mondiaux. L'isolement géographique et l'absence d'économies d'échelle posent un grave problème de développement aux petits États insulaires en développement et, parallèlement, les changements climatiques menacent leur existence même. Parmi la pléthore de problèmes de développement auxquels sont confrontés les pays les moins avancés, le manque de capacités productives dû à un faible niveau de développement social (s'agissant notamment des résultats en matière d'éducation et de santé) est particulièrement frappant, comme l'est leur forte vulnérabilité aux chocs extérieurs. Ainsi, malgré une croissance économique relativement rapide au cours de la dernière décennie, la plupart de ces pays n'ont pas enregistré de changements structurels importants. Ils restent centrés sur un groupe restreint de produits de base et de secteurs, une grande partie de leur population occupant des emplois peu productifs. D'où le faible niveau de capacité productive des pays ayant des besoins particuliers, qui représentent actuellement moins de 0,4 % de la production manufacturière mondiale, 1,1 % des exportations de marchandises, 0,5 % des exportations de produits manufacturés et 0,25 % des exportations de produits de haute technologie. Cette situation les rend vulnérables aux chocs extérieurs, notamment à ceux résultant de l'instabilité des prix des produits de base, des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

3. Consciente de la nécessité de s'attaquer à une série de problèmes de développement et aux multiples facteurs de vulnérabilité auxquels sont confrontés les pays ayant des besoins particuliers, la communauté internationale a élaboré des plans d'action communs pour appuyer le développement de chacun de ces groupes de pays: le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), dont l'objectif est de surmonter les problèmes structurels des pays les moins avancés, principalement en renforçant leurs capacités humaines et productives pour leur permettre de sortir de la catégorie des pays les moins avancés; le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, dont l'objectif principal est de renforcer la compétitivité, d'accroître le commerce et de diversifier les échanges grâce au renforcement des partenariats entre les pays sans littoral et les pays de transit; et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), dans lesquelles est reconnue la nécessité d'instaurer une coopération internationale pour aider les

petits États insulaires en développement à surmonter leurs vulnérabilités particulières et les effets conjugués des changements climatiques.

4. On trouvera dans le présent document un examen des progrès accomplis par ces pays dans la réalisation de leurs objectifs et aspirations en matière de développement, examen qui s'articule autour des programmes d'action mondiaux pertinents et souligne l'importance du financement pour parvenir à une croissance économique inclusive et au développement durable. Dans la section II, l'état actuel des progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs des différents programmes d'action sont examinés sous l'angle de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La section III traite de l'ampleur des déficits d'infrastructure et des priorités politiques et options de financement auxquels les différents groupes de pays ayant des besoins particuliers peuvent faire appel pour y remédier. La section IV présente les domaines dans lesquels le secrétariat a fourni un appui pour le renforcement des capacités et une assistance technique pour surmonter les problèmes de développement. La dernière section renferme des observations finales et traite des moyens de permettre aux pays de la région Asie-Pacifique ayant des besoins particuliers de progresser vers la réalisation des objectifs arrêtés dans leurs programmes d'action et dans le Programme 2030.

II. Relier les programmes d'action au Programme de développement durable à l'horizon 2030

Pays les moins avancés

5. La région Asie-Pacifique compte 12 pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés¹. La plupart d'entre eux ont accompli des progrès notables dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, améliorant ainsi leurs perspectives de sortie de la catégorie des pays les moins avancés dans les délais prévus². Plusieurs d'entre eux ont enregistré une croissance économique vigoureuse, la production réelle progressant de 6 % en 2016 et, selon les prévisions, de 6,5 % en 2017, ce qui est proche de l'objectif de croissance de 7 % fixé dans le Programme d'action d'Istanbul. Des progrès ont été accomplis dans la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités productives, la promotion du développement agricole, l'accroissement des exportations, l'investissement dans les ressources humaines et la mobilisation des ressources financières, qui figurent parmi les domaines prioritaires arrêtés dans le Programme d'action d'Istanbul. En effet, la majorité des pays les moins avancés de la région sont en passe de sortir de cette liste de pays.

6. Toutefois, des défis importants restent à relever. Par exemple, la productivité des secteurs manufacturier et agricole est encore relativement faible, d'où la nécessité d'investir nettement plus dans les infrastructures, les ressources humaines, la science, la technologie et l'innovation et le développement institutionnel. Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires pour surmonter ces contraintes liées à l'offre. S'établissant en moyenne à 5,8 %, l'épargne intérieure en proportion du PIB est nettement inférieure à la moyenne de 32,4 % du PIB des autres pays en développement

¹ Ces pays sont l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, les Îles Salomon, Kiribati, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, le Timor-Leste, les Tuvalu et le Vanuatu.

² L'un des objectifs du Programme d'action d'Istanbul est de permettre à la moitié des pays les moins avancés de sortir de cette catégorie d'ici à 2020.

de la région pour lesquels des données sont disponibles³. L'aide publique au développement (APD), l'investissement direct étranger (IDE) et les transferts de fonds, bien qu'ils soient en augmentation, doivent être mobilisés plus efficacement pour favoriser le développement dans les pays les moins avancés et soutenir les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable. Il est également possible de faire bien davantage pour améliorer la gouvernance économique et établir des cadres de politique générale plus transparents et obéissant davantage au principe de responsabilité.

Pays en développement sans littoral

7. Malgré certains progrès, les 12 pays en développement sans littoral sont confrontés à des facteurs externes et internes qui limitent leur capacité de surmonter les problèmes de développement liés aux domaines prioritaires visés dans le Programme d'action de Vienne. Ces facteurs sont notamment la lenteur des progrès dans la diversification des produits d'exportation, le manque d'infrastructures et l'apport insuffisant d'IDE, ces investissements étant souvent concentrés dans les industries extractives. Qui plus est, les perspectives peu optimistes en matière de commerce et d'investissement à l'échelle mondiale et l'instabilité des prix des produits de base ont aggravé les problèmes de développement, en particulier pour les pays dont les exportations dépendent des ressources naturelles. Par conséquent, la croissance économique est restée timide dans la plupart des pays concernés, marquée par une baisse des recettes d'exportation, une hausse du chômage, une diminution des envois de fonds et une dépréciation considérable de la monnaie. Parallèlement, les inégalités socioéconomiques restent profondes et s'accroissent dans plusieurs pays.

Petits États insulaires en développement

8. Dans le cadre des Orientations de Samoa, un ensemble complet de mesures a été proposé pour promouvoir le développement durable des petits États insulaires en développement⁴. Les 21 petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique se heurtent à d'importants problèmes liés à leur petite taille et à leur éloignement des grands marchés, auxquels s'ajoutent l'insuffisance des infrastructures nationales et les problèmes liés aux changements climatiques. Par conséquent, ils sont toujours confrontés à des obstacles structurels qui entravent le développement des capacités productives et rendent la réalisation du développement durable difficile et coûteuse. Compte tenu de leur petite taille, ces pays ne seront pas en mesure de surmonter ces difficultés importantes en puisant uniquement dans leurs ressources. Une collaboration continue avec la communauté internationale s'impose donc, en particulier en ce qui concerne l'apport de sources de financement et d'investissement pour renforcer le développement et accroître la résilience aux chocs extérieurs.

³ La moyenne pour les pays les moins avancés se fonde sur les dernières données disponibles pour l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Népal, la République démocratique populaire lao, le Timor-Leste et le Vanuatu.

⁴ Il s'agit notamment de renforcer la coopération internationale, de rendre l'environnement plus favorable aux niveaux national et régional pour attirer davantage d'investissements publics et privés, de favoriser la création d'entreprises, de créer des emplois décents et de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Développement durable des pays ayant des besoins particuliers

9. Le Programme 2030 est un programme ambitieux d'une portée et d'une importance sans précédent. Les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles qui y sont associées ont été adoptés par la communauté internationale en septembre 2015, et visent à éliminer la pauvreté et la faim, à lutter contre la dégradation de la planète, à faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

10. Les pays ayant des besoins particuliers ont besoin d'un soutien pour harmoniser leurs cadres politiques nationaux avec les priorités de leurs programmes d'action pertinents et les objectifs du Programme 2030. Ces pays ont tout intérêt à étudier les possibilités qui s'offrent à eux, à nouer des liens stratégiques et à exploiter les priorités communes entre les objectifs de développement durable et ceux de leurs programmes d'action pertinents.

11. Le rapport 2016 sur le développement des pays ayant des besoins particuliers en Asie et dans le Pacifique⁵ rend compte des progrès accomplis par les pays ayant des besoins particuliers en ce qui concerne leurs programmes d'action respectifs et analyse le lien existant entre ces derniers et le Programme 2030. Il y est établi une correspondance entre les domaines couverts par les programmes d'action de portée mondiale et les objectifs et cibles du Programme 2030, et montré qu'ils se recoupent dans une large mesure. En effet, la plupart des 17 objectifs de développement durable sont déjà couverts par le Programme d'action d'Istanbul, les Orientations de Samoa et, dans une moindre mesure, le Programme d'action de Vienne. Le Programme d'action d'Istanbul couvre les 17 objectifs, en mettant l'accent sur l'objectif numéro 2 (éliminer la faim), l'objectif numéro 8 (travail décent et croissance économique), l'objectif numéro 10 (réduction des inégalités), l'objectif numéro 16 (paix, justice et institutions solides) et l'objectif numéro 17 (partenariats). En revanche, les domaines d'action arrêtés dans le Programme d'action de Vienne concernent exclusivement les objectifs numéros 7 (énergie propre à un coût abordable), 8, 9 (infrastructure, industrialisation et innovation), ainsi que les objectifs numéros 10 et 17. Enfin, les domaines d'action arrêtés dans les Orientations de Samoa recouvrent la plupart des objectifs, l'accent étant mis sur l'objectif numéro 5 (égalité entre les sexes), l'objectif numéro 13 (action en faveur du climat), l'objectif numéro 14 (ressources marines), l'objectif numéro 15 (écosystèmes terrestres) et l'objectif numéro 17. Si les trois programmes d'action traitent de l'importance de la gouvernance et des moyens de mise en œuvre, le Programme d'action d'Istanbul met davantage l'accent sur la mobilisation des ressources financières, tandis que le Programme d'action de Vienne met en avant la facilitation du commerce et la coopération, et les Orientations de Samoa mettent l'accent sur les données, le suivi et la responsabilisation. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la répartition des domaines d'action figurant dans les trois programmes d'action, et regroupe ces domaines en fonction de leur pertinence respective eu égard aux trois piliers du développement durable et à la gouvernance et aux moyens de mise en œuvre.

⁵ *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2016: Adapting the 2030 Agenda for Sustainable Development at the National Level* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.16.II.F.11).

Répartition des actions par catégorie et par objectifs de développement durable correspondants

	<i>Pilier social – Objectifs 1-6</i>	<i>Pilier économique – Objectifs 7-10</i>	<i>Pilier environnemental – Objectifs 11-15</i>	<i>Gouvernance et moyens de mise en œuvre – Objectifs 16 et 17</i>	<i>Total</i>
Programme d'action d'Istanbul	75 (30 %)	57 (23 %)	32 (13 %)	87 (34 %)	251 (100 %)
Programme d'action de Vienne	0 (0 %)	57 (65 %)	0 (0 %)	31 (35 %)	88 (100 %)
Orientations de Samoa	35 (26 %)	22 (17 %)	49 (37 %)	27 (20 %)	133 (100 %)

Source: Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2016: Adapting the 2030 Agenda for Sustainable Development at the National Level (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.16.II.F.11).

Note: la première ligne de chaque cellule représente le nombre d'actions pour chaque instrument. La deuxième ligne représente le pourcentage du nombre total d'actions.

12. Bien que le Programme 2030 ne définisse pas précisément les mesures que les pays peuvent prendre pour atteindre les objectifs de développement durable, la mise en parallèle des mesures visées dans les programmes d'action et desdits objectifs et cibles du Programme 2030 peut aider les responsables des politiques et de la planification du développement à déterminer comment atteindre certaines des cibles du Programme 2030 qu'ils estiment prioritaires. Cette mise en correspondance révèle également que les programmes d'action et le Programme 2030 sont complémentaires, les premiers fournissant des orientations très précises pour la période qui y est couverte. De plus, les programmes d'action sont adaptés aux réalités propres à chaque catégorie de pays pour ce qui est de la manière d'atteindre les objectifs. Par exemple, les deux priorités absolues du Programme d'action d'Istanbul – à savoir la nécessité de renforcer les capacités productives et celle de promouvoir l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural – mettent l'accent sur les politiques indispensables à ces pays pour atteindre l'objectif numéro 1 et éliminer la pauvreté, ce qui sera plus difficile dans les pays les moins avancés que dans d'autres du fait du niveau de pauvreté beaucoup plus élevé.

13. Une bonne compréhension de la relation entre les objectifs de développement durable et les actions préconisées dans les programmes d'action de portée mondiale permet non seulement de dégager des orientations politiques, mais aussi d'accroître l'efficacité des processus de suivi et d'examen. Par exemple, l'examen et le suivi des programmes d'action pourraient se faire conjointement avec le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable dans les domaines qui se recoupent, recensés plus haut, afin d'identifier les domaines où des progrès ont été enregistrés et ceux appelant des efforts plus poussés.

14. Enfin, en appréhendant les aspects complémentaires entre les programmes d'action et le Programme 2030, on apprécie davantage la nécessité de s'attaquer aux vulnérabilités propres aux pays ayant des besoins particuliers si l'on veut progresser sur la voie du développement durable. Les organisations internationales et les partenaires de développement peuvent également s'en inspirer utilement lorsqu'ils conçoivent des mesures d'appui pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier

lorsqu'elles ne sont pas couvertes par les engagements existants ni prévues par les divers programmes d'action.

III. Le financement du développement dans les pays ayant des besoins particuliers

15. Si chaque catégorie de pays ayant des besoins particuliers est confrontée à des problèmes de développement bien spécifiques, ils ont tous besoin de ressources financières importantes pour renforcer leur développement. L'un des défis, dont il est question plus en détail ci-dessous, est de disposer de ressources financières pour le développement des infrastructures, en particulier des infrastructures matérielles.

Développement des infrastructures

16. Les infrastructures sont l'un des principaux catalyseurs du développement socioéconomique dans les pays ayant des besoins particuliers car elles procurent de vastes avantages économiques, sociaux et environnementaux en permettant, par exemple, de fournir des services aux populations, de renforcer leur autonomie et de les relier entre elles et aux marchés. Investir dans les infrastructures favorise la croissance de la productivité, en stimulant la demande globale du fait de l'intensification des activités de construction, et en créant des emplois à court terme, tout en renforçant la capacité d'offre de l'économie à long terme. La mise en place d'infrastructures peut également avoir des incidences importantes sur l'environnement et sur le développement social. L'importance des infrastructures pour le développement est illustrée par la priorité qui leur est accordée dans le Programme 2030, en particulier dans l'objectif numéro 9, et le développement des infrastructures facilite la réalisation de nombreux autres objectifs. Par ailleurs, parmi les objectifs et les mesures convenus dans les programmes d'action mondiaux en faveur des pays ayant des besoins particuliers, les infrastructures occupent un rang de priorité élevé.

17. Les infrastructures sont indispensables au développement mais l'offre, la qualité et le type d'infrastructure varient d'un pays ayant des besoins particuliers à l'autre, du fait de la disparité des situations économiques ainsi que des caractéristiques géographiques et démographiques. Ces pays sont par ailleurs dotés de capacités institutionnelles diverses, alors qu'il s'agit d'un élément essentiel pour définir les priorités et l'ordre des activités de mise en place et d'entretien des infrastructures et pour choisir les modalités de financement les plus adaptées. Par conséquent, la mise en place insuffisante d'infrastructures et le mauvais entretien de celles qui existent ont entraîné des déficits d'infrastructures considérables dans ces pays.

18. Les infrastructures étant par nature multidimensionnelles, il est difficile d'évaluer correctement les insuffisances dans ce domaine. Pour rendre compte de ces multiples dimensions, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dans l'édition 2017 du rapport intitulé *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report*, a donc mis au point un indice composite – l'indice d'accès aux infrastructures matérielles – qui comprend des indicateurs pour quatre secteurs: le transport, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication, et l'approvisionnement en eau et l'assainissement⁶. Cet indice peut être utilisé pour évaluer quantitativement la disponibilité des infrastructures matérielles dans les pays

⁶ *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2017: Investing in Infrastructure for an Inclusive and Sustainable Future* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.17.II.F.9).

de la région et constitue un outil utile pour identifier les lacunes en matière d'infrastructure. Parmi les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, ce sont le Kazakhstan, l'Azerbaïdjan et l'Arménie (pays enclavés), et les Maldives (petit État insulaire en développement) qui ont obtenu les meilleurs résultats. Des pays les moins avancés de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et de l'Asie du Sud-Est – à savoir la République démocratique populaire lao, le Népal, le Myanmar, le Cambodge et l'Afghanistan – ont obtenu les moins bons résultats selon l'indice, de même que les Îles Salomon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (petits États insulaires en développement).

19. La nécessité de favoriser le développement des infrastructures dans les pays ayant des besoins particuliers continuera de s'accroître sous l'effet de l'expansion économique, de la croissance démographique et de l'urbanisation rapide de ces pays. Le financement de ce développement nécessitera d'importantes ressources. Selon l'édition 2017 du rapport intitulé *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report*, les pays ayant des besoins particuliers devront consacrer en moyenne environ 10,5 % de leur PIB par an, soit 48 milliards de dollars (valeur de 2010), pour assurer l'accès universel aux services d'infrastructure de base d'ici à 2030, en répondant à la demande croissante de nouvelles infrastructures et en entretenant les infrastructures existantes. Parmi les trois groupes de pays ayant des besoins particuliers, les pays les moins avancés nécessitent de loin le plus de ressources financières, tant en volume (32 milliards de dollars) qu'en part du PIB (10,7 % du PIB). Les besoins de financement des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ne sont toutefois pas négligeables, se situant selon les estimations à 6,9 % et 5,4 % de leur PIB respectif.

20. Globalement, le montant actuel du financement des infrastructures dans les pays ayant des besoins particuliers est très inférieur aux besoins, avec un déficit de financement de l'ordre de 3 à 4 %. Les pays ayant des besoins particuliers ne disposent pas, loin s'en faut, des ressources nécessaires pour combler ce déficit.

21. Étant donné les ressources limitées disponibles, les gouvernements des pays ayant des besoins particuliers devront choisir quels secteurs développer en priorité. Ils peuvent à cette fin recenser les secteurs qui connaissent les déficits d'infrastructure les plus importants ou ceux où des infrastructures supplémentaires auront le plus d'impact sur le plan du développement durable. Par exemple, l'analyse fondée sur l'indice d'accès aux infrastructures matérielles semble indiquer qu'il est particulièrement important dans les pays les moins avancés de mettre en place des infrastructures dans le secteur des transports et de l'énergie. Des sources d'énergie plus durables, accessibles à tous et fiables (notamment l'énergie solaire et hydroélectrique) permettraient à ces pays d'élargir plus rapidement leurs capacités de production et d'accroître les niveaux de productivité, et le fait de combler les déficits en matière d'infrastructure de transport serait essentiel pour améliorer l'accès aux marchés intérieurs et internationaux. Le renforcement de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) devrait être une priorité dans les petits États insulaires en développement, compte tenu du potentiel de participation du secteur privé dans ce domaine et sachant que les TIC peuvent étoffer le secteur des services dans ces pays. Les fonds publics peuvent ensuite être utilisés pour mettre en place des infrastructures ayant des effets positifs importants sur le plan environnemental ou social, notamment les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, qui font particulièrement défaut dans ces pays figurant parmi les moins avancés. En ce qui concerne les pays en développement sans littoral, il est nécessaire d'améliorer l'infrastructure de transport afin de régler le problème des liaisons manquantes avec les pays voisins et de réduire les coûts du commerce.

22. Afin de mobiliser davantage de financement pour les infrastructures, les gouvernements peuvent utiliser les ressources du secteur public, entreprendre des actions en collaboration avec le secteur privé pour faire appel aux ressources des deux parties, et favoriser des initiatives menées sous l'égide d'investisseurs privés. Sur le plan extérieur, l'aide publique au développement (APD) fournie par le biais d'arrangements bilatéraux et l'appui d'institutions multilatérales telles que les banques multilatérales de développement et d'autres organisations régionales et internationales peuvent être des sources importantes de financement des infrastructures. L'investissement direct étranger (IDE), notamment au titre de partenariats public-privé, et l'aide de nouveaux acteurs de la coopération pour le développement tels que la Chine et l'Inde, ainsi que les nouvelles initiatives régionales et les fonds pour les infrastructures – telles que la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, le Fonds de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour l'infrastructure et la Nouvelle Banque de développement – sont de plus en plus considérés comme des solutions viables permettant de répondre aux besoins d'infrastructure des pays ayant des besoins particuliers.

23. Parmi les pays ayant des besoins particuliers, les pays les moins avancés sont sans doute ceux qui ont le plus de mal à mobiliser des ressources pour permettre à tous d'accéder aux services d'infrastructure de base. En particulier, les pays où le secteur privé est restreint et le marché de capitaux sous-développé devront se reposer sur l'APD, leur capacité à mobiliser des ressources intérieures, au moyen de mesures fiscales notamment, étant extrêmement limitée. De nouveaux modes de financement, notamment les arrangements de coopération et les partenariats public-privé, pourraient être une source de financement des infrastructures, mais seulement lorsque les capacités institutionnelles auront été renforcées.

24. De plus, dans les petits États insulaires en développement, les coûts de mise en place des infrastructures sont élevés, d'autant plus qu'ils sont géographiquement isolés. Mobiliser des capitaux intérieurs privés aux fins du financement des infrastructures est un gros problème pour ces pays, qui manquent le plus souvent de réserves importantes d'épargne privée intérieure sous forme de dépôts en banque et où les marchés de capitaux intérieurs sont souvent inexistants. L'accès aux financements privés extérieurs est en outre limité, les banques commerciales internationales offrant, le cas échéant, des lignes de crédit peu importantes en raison de la petite taille de l'économie.

25. Les pays en développement sans littoral, en particulier ceux qui disposent de ressources naturelles abondantes, ont souvent du mal à attirer des ressources pour la mise en place d'infrastructures non liées aux transports. Ils sont également confrontés à des problèmes particuliers du fait qu'ils n'ont pas d'accès direct à la mer et qu'ils sont éloignés et isolés des marchés mondiaux. Par conséquent, la mise en place d'infrastructures et leur financement dépendent souvent des infrastructures de leurs voisins et des relations politiques qu'ils entretiennent avec eux.

26. De plus, afin de remédier aux déficits de financement et de surmonter les problèmes qui y sont associés, les gouvernements des pays ayant des besoins particuliers doivent définir des stratégies de financement claires et développer par divers moyens leurs capacités de planification à long terme, notamment en améliorant les dépenses publiques, en mobilisant les ressources intérieures, en faisant appel au secteur privé, en améliorant l'accès aux marchés de capitaux et en utilisant de nouvelles sources de financement telles que le financement de l'action climatique. En outre, la planification à long terme passe également par l'élaboration d'une série de projets d'investissement dans les infrastructures durables qui doivent pourvoir être financés et doivent être inclusifs, résilients et, surtout, respectueux du climat.

27. Le processus de mise en place d'infrastructures serait beaucoup plus efficace si les partenaires potentiels, les instruments financiers et les mesures de soutien des autorités publiques étaient identifiés clairement, en fonction de la nature des projets d'infrastructure. Les crédits budgétaires devraient aussi préciser les besoins de financement des infrastructures. Ces informations permettraient non seulement aux gouvernements de définir clairement leurs objectifs et stratégies, mais aideraient également leurs partenaires de développement à aligner leurs initiatives de coopération pour la mise en place d'infrastructures sur les priorités des pays ayant des besoins particuliers.

Renforcement des capacités productives et promotion de la diversification économique

28. Le renforcement des capacités productives est essentiel pour permettre aux pays ayant des besoins particuliers de résoudre leurs problèmes structurels et de tirer parti d'une plus grande intégration dans les économies régionales et mondiales. En principe, ces pays pourraient accroître leurs capacités de production tout simplement en fabriquant les mêmes produits et en fournissant les mêmes services en plus grande quantité. Toutefois, on ne saurait ignorer que l'objectif du renforcement des capacités productives est de gravir les échelons du développement technologique et de produire des biens et des services plus sophistiqués.

29. L'analyse de l'évolution des capacités productives dans les pays ayant des besoins particuliers fait apparaître que ceux-ci ont progressé lentement par rapport à la moyenne mondiale et régionale. Tandis que les pays les moins avancés affichent des capacités productives supérieures à celles de leurs homologues d'autres régions du monde, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sont à la traîne. La principale différence se trouve entre les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique et ceux des autres régions, les capacités productives des premiers ne représentant en moyenne que le quart de celles des derniers.

30. Un des moyens pour les pays de renforcer leurs capacités productives est de les créer ou de les acquérir dans le cadre du processus de diversification économique. Cette stratégie suppose de promouvoir de manière sélective certaines nouvelles activités économiques par rapport aux activités traditionnelles en recourant à des politiques ciblées dans les secteurs de l'industrie, des infrastructures, du commerce et des investissements.

31. Il est également essentiel de créer un environnement favorable aux activités du secteur privé pour faciliter la transition vers une économie plus diversifiée. À cet égard, il est indispensable de renforcer les institutions nationales et la bonne gouvernance afin de créer des conditions de stabilité propices à l'évolution de l'économie, de lutter contre le népotisme et de promouvoir les objectifs de développement. Il est vital pour ces pays d'avoir accès à toute une panoplie de services et de produits financiers pour promouvoir les investissements privés dans de nouvelles activités économiques. Il faut pour cela un système financier diversifié, réglementé et inclusif encourageant l'épargne et orientant celle-ci vers des investissements productifs.

Inclusion financière et mobilisation de ressources intérieures

32. Les difficultés rencontrées par la région Asie-Pacifique pour faciliter le financement du développement durable sont examinées dans le document E/ESCAP/CMPF(1)/2. Ces difficultés concernent notamment les pays de la région ayant des besoins particuliers, qui ont d'énormes difficultés à mobiliser des ressources publiques intérieures. Le renforcement des recettes fiscales doit être considéré comme impératif pour offrir la marge de manœuvre budgétaire et les ressources supplémentaires nécessaires aux gouvernements pour qu'ils investissent dans le développement de la région. C'est particulièrement vrai pour les pays les moins avancés, où les niveaux de recettes fiscales sont relativement faibles. La région est également confrontée à des défis en matière d'inclusion financière durable: à l'échelle mondiale, elle abrite plus de la moitié des adultes qui n'ont pas de compte en banque et est confrontée au plus gros déficit total de financement pour les micro-, petites et moyennes entreprises. Il est particulièrement délicat pour les petits États insulaires en développement de remédier à ces problèmes, puisque leurs ressources sont limitées et que, en tant qu'archipels, il leur est difficile d'avoir accès aux ressources financières.

IV. Le rôle de la Commission dans le renforcement des capacités des pays ayant des besoins particuliers

33. La bonne exécution des mesures mentionnées ci-dessus, ainsi que la capacité de mettre en œuvre les programmes d'action pertinents dans les pays qui ont des besoins particuliers et d'atteindre les objectifs de développement durable, dépendent dans une large mesure de l'existence des capacités nationales voulues en matière de politique. Par conséquent, l'une des tâches les plus importantes de la communauté internationale et de la CESAP en matière de développement est de faciliter le renforcement des capacités dans ces pays.

34. À cet égard, la CESAP s'est attachée, dans le cadre de tous les sous-programmes du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2016-2017, à aider les décideurs et les administrations nationales des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers. Les activités menées au titre du sous-programme 1 au cours de la période 2016-2017 ont principalement visé à renforcer les capacités dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, ces activités étaient généralement axées sur l'amélioration de l'efficacité des efforts déployés par les décideurs pour accélérer les progrès en matière de développement et accroître l'intégration aux niveaux régional et mondial.

35. Dans le cadre du sous-programme 1 (politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement), la CESAP a organisé des activités de formation, des ateliers et des séminaires sur l'adaptation des cadres d'action nationaux au Programme 2030, sur le financement du développement infrastructurel et sur la coopération et la coordination régionales. Des concertations sur les politiques ont été organisées en Asie du Sud-Est, en Asie du Nord et en Asie centrale, en Asie du Sud et du Sud-Ouest et dans le Pacifique afin de diffuser les résultats des recherches auprès des responsables politiques et de renforcer les capacités pour mieux comprendre comment relever certains des défis économiques auxquels les pays de la région sont confrontés. Ces manifestations ont contribué à éclairer les décideurs sur des difficultés de financement qui pourraient se poser et sur les éventuels moyens de financer le développement des infrastructures, ainsi qu'à renforcer les capacités des responsables publics en matière d'élaboration de stratégies de financement pour le développement durable des infrastructures et à étoffer leurs connaissances sur les questions suivantes: mobiliser davantage

de ressources intérieures; améliorer l'efficacité des dépenses publiques; nouer des partenariats avec le secteur privé; utiliser l'APD; et tirer parti des marchés financiers pour le développement des infrastructures dans la région.

36. Toujours au titre du sous-programme 1, la CESAP a également soutenu le développement des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique en mettant l'accent sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs programmes d'action régionaux respectifs et sur la coopération et l'intégration économiques régionales (en particulier aux fins d'une intégration plus poussée des membres de l'ASEAN) pour combler les lacunes en matière de développement.

37. Des activités de renforcement des capacités menées au titre du sous-programme 1 visent à favoriser la transformation structurelle des pays en développement sans littoral et bénéficient notamment, dans le cadre d'un projet, du concours de l'Agence allemande de coopération internationale. À la demande des États membres, la CESAP contribue au retrait de la catégorie des pays les moins avancés en mettant en lumière les incidences de cette transition sur le développement des pays concernés. Cela est particulièrement pertinent pour ces pays, car la perte – consécutive au déclassement – des avantages commerciaux, de l'accès préférentiel à l'APD et aux autres formes de soutien général peuvent compromettre la pérennité de leur développement en ayant un impact négatif sur leur trajectoire de développement.

38. La CESAP a également renforcé les capacités des organismes nationaux compétents afin qu'ils intègrent les objectifs de développement durable dans les cadres nationaux de modélisation macroéconomique pour évaluer l'impact des politiques sur le développement durable.

V. Questions à examiner

39. Malgré une croissance économique rapide et des progrès appréciables dans la réduction de l'incidence de la pauvreté, les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers continuent de se heurter à d'importants problèmes de développement. Pour les surmonter et mettre en œuvre leur programme d'action pertinent, ces pays auront besoin de l'appui sans faille de la communauté internationale. L'accès à des ressources financières en quantité suffisante demeurera un aspect essentiel de cet appui.

40. La forte vulnérabilité des pays les moins avancés face aux chocs économiques fait douter de leur capacité à assurer les progrès de leur développement à long terme sans l'appui continu de la communauté internationale. Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement souhaitera donc peut-être envisager de demander au secrétariat d'aider davantage ces pays à renforcer leur résilience et de continuer de suivre les progrès qu'ils accomplissent dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Également dans le cadre des activités au titre du sous-programme 1, le secrétariat pourrait renforcer la mobilisation des recettes intérieures dans ces pays. En outre, le Comité pourrait envisager de prier le secrétariat d'apporter un appui ciblé aux pays qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés.

41. La plupart des pays en développement sans littoral ont toujours beaucoup de mal à diversifier leurs capacités productives. Le Comité souhaitera donc peut-être envisager de demander au secrétariat, d'une part, d'aider davantage les pays en développement sans littoral à intégrer les domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies nationales de développement et, de l'autre, de continuer de suivre les progrès qu'ils accomplissent dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Au titre du sous-programme 1, la CESAP pourrait continuer à proposer des activités de renforcement des capacités et des produits de connaissance se rapportant à la transformation structurelle et au financement du développement durable, en particulier dans les domaines liés au financement et au développement des infrastructures de ces pays.

42. Le Comité souhaitera peut-être aussi envisager d'encourager le secrétariat à appuyer la mise en œuvre des Orientations de Samoa et des objectifs de développement durable dans les pays de la sous-région du Pacifique. Les pays concernés bénéficieraient en particulier d'un renforcement des capacités qui leur permettrait de mieux accéder aux ressources financières internationales et d'en tirer davantage parti – sans lesquelles ils ne seront pas en mesure de mettre en œuvre le Programme 2030 – et de renforcer l'inclusion financière.
